

Les enseignements dispensés :

<u>Au collège</u>	<u>Au conservatoire</u>
- <u>Chorale</u> : une heure par semaine.	- <u>Formation musicale</u> : 1 heure ou 1h30 selon le niveau.
- <u>Enseignement musical</u> : une heure ou deux heures par semaine.	- <u>Cours d'instrument</u> : 30 minutes en cycle 1 ; 45 minutes en cycle 2.
	- <u>Pratiques collectives orchestrales</u> : une heure par semaine.



Objectifs :

L'ensemble des enseignements proposés vise à :

- élargir les possibilités d'expression et de communication.
- affiner les capacités auditives et analytiques.
- construire une culture artistique ouverte sur le monde.
- développer le sens critique et esthétique.

Classes à horaires aménagés

« musique »

Un partenariat entre le



Et le **Collège Katia et Maurice Krafft**



*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'option C.H.A.M. au collège Krafft

Conditions d'accès :

Il est demandé aux parents intéressés de déposer la candidature de leur enfant sur le formulaire en ligne (sur le site de l'académie et du collège) :

<https://ppe.orion.education.fr/academie/itw/answer/s/b9ixau9yqn/k/CHA-Arts-2D>

L'évaluation pédagogique (page 4) doit être renseignée par le professeur de CM2 de l'élève et transmise directement au collège concerné (par voie numérique exclusivement) avant le 11 mars 2022.

L'option C.H.A.M. du collège Krafft offre la possibilité aux élèves de cet établissement de recevoir un enseignement musical spécialisé tout en poursuivant leur scolarité normale, moyennant un aménagement de l'Emploi du temps (sans aucune suppression de matière). Ces classes (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) accueillent en priorité les élèves des C.H.A.M. de l'école primaire des Romarins, située dans le même quartier. Toutefois, parce qu'elles sont un facteur de réussite scolaire et d'épanouissement personnel, elles accueillent aussi, après un test d'appétence, des élèves débutants motivés en 6^{ème} et 5^{ème} (selon les capacités d'accueil).

Le test :

Il a lieu au collège au mois d'avril. Les familles sont prévenues par l'intermédiaire des écoles primaires de leurs enfants.

Pour plus de renseignements :

Collège Krafft : Boulevard Yves du Manoir – 34513 BEZIERS cedex
04 67 76 18 66 - ce.0341321B@ac-montpellier.fr

Contenus pédagogiques et emploi du temps :

Le programme pédagogique s'appuie sur le « Programme d'enseignement des classes à horaires aménagés musicales (C.H.A.M.) » (ARRÊTÉ DU 22-6-2006 et annexes, JO DU 4-7-2006). Les enseignements sont dispensés le lundi après-midi au conservatoire, entre 13h30 et 17h30 et au collège Krafft. L'encadrement pédagogique est assuré par l'équipe des enseignants du conservatoire et du collège.

Evaluation :

Concernant les enseignements dispensés par le conservatoire, le programme couvre l'ensemble des compétences du 1^{er} cycle du schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture.

Le cursus musique fait l'objet d'une évaluation trimestrielle qui est intégrée aux bulletins scolaires du collège. Les élèves valident leur cycle 1 en quatre ans en passant un examen dont les contenus sont conçus et adaptés par les équipes pédagogiques des deux établissements.

La pratique quotidienne de l'instrument est indispensable à la progression : 15 minutes de travail tous les jours permettent de progresser.

La scolarité est ponctuée de réalisations publiques (concerts, spectacles, auditions), tenant lieu, avec les évaluations trimestrielles, de contrôle continu. Les élèves sont tenus d'y participer.

Le cursus C.H.A.M. peut faire l'objet de l'épreuve orale du D.N.B. en fin de 3^{ème}.

Les instruments proposés :

Flûte traversière, clarinette, hautbois, saxophone, cor, trompette, violon, alto, violoncelle, contrebasse, percussions.

Le choix de l'instrument est validé en concertation avec les équipes pédagogiques des deux établissements, en fonction du choix des familles, des places disponibles et du projet pédagogique.

La scolarité est gratuite. Le conservatoire propose des instruments à la location réservés en priorité aux élèves des C.H.A.M.

Tarif : 40 euros par année scolaire + une caution de 50 euros versée la première année et restituée en fin de scolarité C.H.A.M.

Les instruments sont sous la responsabilité des représentants légaux des élèves, qui doivent en assurer l'entretien.

Les pratiques collectives :

Elles sont encouragées dès la première année, orchestre ou *sound painting* afin de développer le plaisir de partager la musique, la découverte de répertoires variés et les qualités d'écoute du groupe. La chorale a lieu toutes les semaines au collège.

